

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2024-2034 de la MRC du Domaine-du-Roy

Résumé

Le schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2024-2034 de la MRC du Domaine-du-Roy est le troisième schéma à entrer en vigueur en matière de sécurité incendie sur le territoire de la MRC depuis l'adoption de la *Loi sur la sécurité incendie* en 2001. Le schéma a reçu son attestation de conformité le 19 février 2025 et il est entré officiellement en vigueur le 1^{er} avril 2025.

Le schéma 2024-2034 s'inscrit dans la continuité des deux schémas précédents et il a été élaboré avec le souci de continuer à améliorer les performances des deux services de sécurité qui desservent le territoire de la MRC. Le schéma de couverture de risques a pris en compte les lignes directrices du ministère de la Sécurité publique et les enjeux et préoccupations de chacune des municipalités locales.

Le schéma a de nouveau été élaboré en fonction de la *Loi sur la sécurité incendie* et de ses huit objectifs. Il comprend une présentation du territoire, un historique de l'incendie, l'analyse des risques, la situation des activités de prévention et de la sécurité incendie, ainsi que des ressources financières consacrées à sa mise en œuvre.

La mise en œuvre des quarante-deux (42) actions contenues dans son plan de mise en œuvre permettra de poursuivre la réduction des pertes attribuables à l'incendie et d'accroître l'efficacité des services de sécurité incendie. Les actions concernent entre autres les activités de prévention, l'organisation des services, les mesures d'autoprotection, les autres risques de sinistres et la maximisation des ressources disponibles.